



## A t il le droit de fouiller dans ma vie passee

Par **Marie swett**, le **01/01/2017** à **13:35**

Bonjour je suis avec un PN et cela fait trois ans qu'il me rapproche de ne pas lui avoir dit pour ma liquidation. Je ne lui ai pas dit de suite car cela faisait peu de temps que nous étions ensemble et il n'a jamais été impacté j'ai tout géré seule jusqu'au bout...il m'a humilié mis plus bas que terre il a été vulgaire à souhait même devant mes enfants il a levé la main sur moi une fois, une autre fois il m'a attrapé au cou mais mon fils s'est interposé.

Nous avons une fille en commun qui a 2 ans et je me suis séparée de lui et depuis il me pourri encore plus l'existence je n'en peux plus et maintenant il cherche dans ma vie sentimentale passée avant lui et me dit trouver des choses très intéressantes et qu'il va se faire qu'il faut qu'il arrête de parler que c'est une surprise pour l'audience de garde a t il le droit ? Un juge peut être d'accord avec cette pratique ? Une dernière question mes deux autres enfants peuvent ils être entendus sachant qu'ils ne sont pas de lui et qu'ils ont 16 et 14 ans.

Merci bcp par avance

Par **Visiteur**, le **02/01/2017** à **09:59**

Bonjour,  
un PN ? liquidation de ? votre récit est confus je trouve.

Par **Marie swett**, le **02/01/2017** à **22:14**

Pervers narcissique.  
Liquidation judiciaire de mon cabinet.

Par **Visiteur**, le **02/01/2017** à **22:50**

Bsr,  
Je ne comprends pas "qu'il va se faire qu'il faut qu'il arrête de parler" ???

Je ne pense pas comme vous sur le fait de cacher la réalité à son conjoint...  
Cependant, je pense qu'un juge ne tient compte que du fait à juger... SAUF si des éléments portés à sa connaissance apportent la preuve d'un lien de cause à effet évident.

Par **Tisuisse**, le **03/01/2017** à **08:06**

Bonjour,

Il n'a jamais été question, dans ses message, de "conjoint". Si je traduis bien, elle a écrit : ***cela faisait peu de temps que nous étions ensemble*** et non qu'ils étaient mariés, donc c'est une union libre, donc pas de "conjoint".

Par **Marie swett**, le **03/01/2017** à **17:50**

C est ca on a vécu ensemble jusqu'au deux mois et demi de notre enfant il nous a mis dehors moi et les enfants car je ne faisais pas le ménage...cesarisee bebe allaite, petit poids...et grippe...J ai été logée par ma meilleure amie.  
Donc non rien pas conjoint union libre et pas sous le même toit...

Par **Tisuisse**, le **03/01/2017** à **18:14**

Il est propriétaire ou locataire du logement ? ou est-ce que c'est toi qui est locataire (bail à ton nom ou comportant ton nom) ou propriétaire de ce logement ?

Pour avoir un toit, pour toi et tes enfants, vois rapidement une assistante sociale à la fois pour te loger mais aussi pour avoir des aides financières.

Les enfants sont de lui ou non ? Ceux qui sont de lui, les a-t-il reconnus ?

Quand à faire des révélations au juge, il va falloir qu'il les étaye de façon sérieuse en prouvant que cela lui porte préjudice faute de quoi cela risque fort de se retourner contre lui. Tu devrais prendre un avocat quitte à faire une demande d'aide juridictionnelle.

Par **Marie swett**, le **03/01/2017** à **20:55**

On ne vit pas du tout ensemble...depuis 22 mois mais chacun chez soi...je vis moi avec mes 3 enfants dont une a lui.

Il s'acharné sur moi et fouille dansc ma vie avant lui...J ai un avocat mais il me parle pas trop...

Par **Tisuisse**, le **04/01/2017** à **06:14**

Ce n'est pas parce que vous ne vivez pas ensemble que cela peut modifier les réponses à mes questions.

Pour votre avocat, je pense que vous avez celui qui s'occupe de la liquidation des dettes de votre entreprise. Dans ce cas, il n'est pas forcément spécialisé en droit de la famille ou en droit pénal. C'est dans ce sens qu'il vous en faut 1 et le greffe vous communiquera la liste des avocats spécialisés.